

REGION MARITIME
PREFECTURE D'AGOE-NYIVE
COMMUNE D'AGOE-NYIVES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
DIVISION DES ETATS CIVILS



DECLARATION DE NAISSANCE

A remplir par le déclarant et à remettre à l'agent chargé de l'Etat Civil

Nom et prénoms de l'enfant (1) : _____

Sexe : _____

Date et heure de naissance (2) : _____

Lieu de naissance : _____

Nom et prénoms du père : _____

Age et Nationalité du père : _____

Profession et domicile du père : _____

Nom et prénoms de la mère : _____

Age et Nationalité de la mère : _____

Profession et domicile de la mère : _____

Nom et prénoms du déclarant : _____

Qualité du déclarant : _____

Date de la déclaration : _____

Naissance dans une maternité ? Oui ou Non. Si oui, joindre la déclaration de la sage-femme.
En cas de naissance à domicile, une autorisation spéciale, après enquête du maire de la ville est exigée.

S'agit-il de simple, de jumeaux, de triplés, ou autres ? Préciser

Combien d'enfants nés vivant la mère a-t-elle eus avant celui-ci ?

Combien d'enfants morts la mère a-t-elle eus avant celui-ci ?

Mariage à l'Etat Civil ? Oui ou Non. Si Oui, joindre une copie de l'acte de mariage ou du livret de famille.

Mariage Coutumier ? Oui ou Non

NB : La présentation de la carte de recensement du père ou de la mère de l'enfant est obligatoire.

Adresse et signature du déclarant

- (1) Ecrire le nom en lettres majuscules
- (2) A écrire en toutes lettres
- (3) Barrer la mention inutile.